

Allocution du Président du Sénat, M. Gérard Larcher,  
devant le Groupe d'études « Statut, rôle et place des Français établis hors de France », en  
présence du Bureau exécutif de l'Assemblée des Français de l'étranger  
le 15 mars 2022, à 19 heures

*Seul le prononcé fait foi*

Madame la Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger,  
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau exécutif de cette Assemblée, Vice-présidents  
et Présidents de Commissions,  
Monsieur le Président du Groupe d'études du Sénat sur les Français établis hors de France,  
cher Ronan Le Gleut,  
Madame et Messieurs les Présidents de Commissions du Sénat,  
Mes chers Collègues,

Je ne souhaite pas interrompre vos travaux.

Mais j'ai tenu à venir vous saluer, à saluer à la fois le Groupe d'études et l'Assemblée des  
Français de l'étranger, à travers vous, Madame la Présidente.

C'est la 1<sup>ère</sup> fois que je prends part aux travaux du Groupe d'études du Sénat sur les Français  
établis hors de France depuis sa création, il y a un peu plus d'un an, en décembre 2020. Il  
s'agissait alors d'une initiative portée par notre ancienne collègue Jacky Deromedi, à laquelle  
je tiens à rendre hommage, et partagée par l'ensemble des groupes politiques.

Et partagée, au-delà même, par l'ensemble des sénateurs, et pas seulement les sénateurs des  
Français établis hors de France : naturellement, leur éclairage est éminent, mais le fait que  
53 sénateurs au total, dont plusieurs présidents de commissions, constituent votre Groupe  
d'études, est LE signe de son succès. La préoccupation pour les Français établis hors de  
France concerne tout le Sénat.

Cela ne doit pas surprendre. Vous me permettrez de souligner l'ancienneté – sinon  
l'antériorité du Sénat, dans la représentation parlementaire des Français de l'étranger – car,  
dans notre assemblée, dès le lendemain de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, en 1946, cette  
représentation s'est imposée, du fait de la présence de nos compatriotes établis hors de France  
sur les champs de bataille.

Le Groupe d'études du Sénat mais aussi l'Assemblée des Français de l'étranger ont accompli,  
dans le contexte de la pandémie de Covid, un travail considérable, pour alerter les pouvoirs  
publics ; signaler les cas de nos compatriotes les plus isolés ; appeler à la vaccination de tous,  
par des vaccins de qualité et homologués ; dénoncer lorsque c'était nécessaire, des  
réglementations inopportunes, lorsque nos compatriotes voulaient rentrer sur le territoire  
national et étaient considérés comme des étrangers, dans leur pays !

Beaucoup reste à faire, et je sais que cela fait partie de votre agenda : qu'il s'agisse d'instaurer  
un mécanisme pérenne de solidarité, ou d'aider nos compatriotes entrepreneurs établis hors de  
France, pour relancer leurs activités. Le Sénat a voté des textes en conséquence, pour  
renforcer cette solidarité. Il revient à l'Assemblée nationale de s'en saisir.

Afin de traiter l'ensemble de ces sujets, et bien d'autres, les interactions avec l'Assemblée des Français de l'étranger me semblent incontournables, et je remercie le Président Le Gleut d'avoir établi ce dialogue de travail avec votre Assemblée, Madame la Présidente : il s'agit d'une première.

Cela apparaît comme une évidence aujourd'hui : avoir coupé le lien, en quelque sorte ombilical, entre les Parlementaires et l'Assemblée des Français de l'étranger n'a servi ni les Parlementaires, ni la place de l'Assemblée.

Cela a privé les parlementaires de la qualité de vos analyses et de vos travaux, en particulier en commissions ; cela a privé votre Assemblée d'un relais législatif d'autant plus efficace et puissant que les Parlementaires avaient eux-mêmes co-élaboré ces travaux et propositions.

Je forme donc des vœux pour que cette réunion du Groupe d'études du Sénat et du Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger puisse se tenir sur une base régulière car tel est, de mon point de vue, l'intérêt de tous, et surtout celui de nos compatriotes établis hors de France.

Je conclurai sur les échéances électorales décisives qui nous attendent. Je sais l'engagement sur le terrain qu'elles exigeront de nombre d'entre vous, pour soutenir des services de l'État toujours plus restreints. Je lisais qu'il faudrait, à l'un de nos compatriotes résidant en Alaska, se rendre deux fois en 15 jours à Seattle, où il n'a pas forcément de connaissance à qui donner une procuration, pour voter à l'élection présidentielle.

Trois aspects me paraissent relever de votre vigilance :

- le déroulement de la campagne. Je salue les efforts entrepris pour que nos compatriotes puissent suivre, là où ce n'était pas possible, les débats et émissions politiques diffusés par France Télévision. Les Français de l'étranger, faut-il le rappeler, sont des citoyens, et donc des électeurs, à part entière ! Ils ont droit à l'information et de suivre les débats ;
- le déroulement du vote, en second lieu. Pour les législatives, bien-entendu, la sécurité du vote électronique est primordiale. Et je comprends que tout n'est pas encore au point ... ;
- la participation enfin. Je sais que vous vous mobilisez tous, élus des Français établis hors de France, Conseillers consulaires, Conseillers siégeant à l'AFE, Députés, Sénateurs, pour faire mentir des niveaux de participation jusqu'à présent trop modestes.

Je terminerai ces propos en ayant une pensée pour nos compatriotes qui ont dû fuir l'Ukraine, ou ceux qui ont fait le choix de rester, malgré l'agression russe.

La guerre nous rappelle la vulnérabilité, y compris aux portes de l'Europe, de nos compatriotes établis hors de France. La survenance de crises graves, l'insécurité juridique, les crises sanitaires, et dans certains cas le déferlement de haine anti-française, inscrivent, de façon de plus en plus fréquente, cette vulnérabilité dans le quotidien de nos compatriotes établis à l'étranger.

La conscience de cette vulnérabilité doit constituer, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, la basse continue de nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.